

April 1999

1848: l'abolition de l'esclavage

Lucien Abénon

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/memoire-spiritaine>



Part of the [Catholic Studies Commons](#)

Recommended Citation

Abénon, L. (2019). 1848: l'abolition de l'esclavage. *Mémoire Spiritaine*, 9 (9). Retrieved from <https://dsc.duq.edu/memoire-spiritaine/vol9/iss9/13>

This Article is brought to you for free and open access by the Spiritan Collection at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in *Mémoire Spiritaine* by an authorized editor of Duquesne Scholarship Collection.

L'abolition de l'esclavage en 1848

*Lucien René Abénon**

Ne conviendrait-il pas mieux de parler *des* abolitions en y incluant celle de 1794 ? Il s'agit là d'événements de première importance dans l'histoire de la France. Elles marquent le progrès des idées démocratiques dans les mentalités de la masse de la population, le triomphe progressif des *Lumières* dans un domaine où elles n'avaient guère été sensibles jusqu'alors. Il faudra d'ailleurs plus d'un demi siècle pour que les idéaux qui avaient donné lieu à la première abolition l'emportent définitivement. C'est ce qui nous conduit à nous intéresser d'abord à la première abolition.

L'abolition de 1794, un échec ?

Les idées abolitionnistes apparaissent somme toute assez tardivement dans l'Europe des Lumières. Non pas que les philosophes n'aient pas condamné plus ou moins vigoureusement les abus auxquels donnait lieu la servitude ; mais démontrer que l'esclavage est un déni les plus évidents des droits de l'être humain n'aboutit pas nécessairement à l'idée qu'il faut l'abolir. Cette conception, marquée d'équivoque paraît bien être celle de Montesquieu qui montre avec une ironie mordante le cynisme des esclavagistes, tout en semblant conclure que les Européens ne pouvant travailler dans les pays chauds, l'esclavage y est une nécessité.

* Université des Antilles et de la Guyane.

Il est intéressant de noter que partant de leurs convictions religieuses certains anglo-saxons ont été de véritables promoteurs dans la lutte abolitionniste. C'est par exemple au milieu du XVIII^e siècle qu'en Amérique du Nord les Quakers condamnent la servitude. Au moment où éclate la Révolution Française l'esclavage est en voie de disparition dans plusieurs états du nord des États-Unis. Ce courant est aussi très marqué en Angleterre où les abolitionnistes comme Clarkson et Wilberforce vont créer la « Société des Amis des Noirs ».

En France, le mouvement naîtra autour de personnalités comme Brissot, Condorcet, l'abbé Grégoire et Mirabeau. Ce premier abolitionnisme se montre d'ailleurs très prudent. Il demande avant tout que les libres de couleur bénéficient des mêmes droits dans les colonies que les colons d'origine française : c'est que la lutte contre la servitude se heurte à une très forte opposition, celle des propriétaires d'esclaves antillais, bien décidés à empêcher tout ce qui pourrait gêner leur activité, celle des représentants des ports négriers qui ne voulaient pas voir cesser leur fructueux trafic, celle de tous ceux pour qui l'esclavage était la base même de la vie des colonies. Et puis il y avait aussi le droit de propriété qu'avait solennellement affirmé la célèbre Déclaration. Il est vrai que sur le plan de l'esclavage il se heurtait au principe de l'égalité qui y était opposé mais, tant qu'à choisir, certains défendaient avant tout le droit de propriété.

Comment en est-on arrivé à l'abolition de 1794 ? Elle résulte de la lente évolution des esprits tout au long de la Révolution et de la radicalisation des mesures préconisées par la Convention. Elle est aussi la conséquence de la révolte des Noirs à Saint-Domingue en août 1791. Désespérant d'en venir à bout et de s'entendre avec les Blancs et les Mulâtres, les deux envoyés de la Convention y avaient aboli l'esclavage en août 1794. La Convention crut, en généralisant la mesure, se rallier les noirs de l'archipel antillais et faire pièce ainsi à l'ennemi anglais. Que l'on se rappelle à ce propos le mot de Danton célébrant la fin de la servitude : « C'est aujourd'hui que l'Anglais est mort ! » En fait il s'agissait là d'une mesure hâtive puisque rien n'était fait pour régler les problèmes que ne pouvait manquer de créer une telle abolition. Aucune indemnité n'était prévue pour les anciens propriétaires d'esclaves, aucune réforme agraire pour permettre aux nouveaux citoyens de survivre, aucune mesure par exemple organisant le salariat aux Antilles. Les conventionnels ne semblent pas avoir eu conscience des conséquences qu'une telle mesure pourrait créer.

En tout cas, cette abolition, œuvre de circonstance ne sera guère appliquée qu'à la Guadeloupe et en Guyane. La Martinique, alors sous autorité anglaise n'en sera pas affectée. Saint-Domingue, en pleine révolte, n'en sera pas non plus véritablement influencé. À la Réunion les colons et les libres de couleur repousseront les envoyés de la Convention et conserveront l'esclavage.

En 1802, le Premier Consul rétablira l'esclavage dans toutes les colonies. On a parfois accusé sa femme Joséphine de Beauharnais de l'avoir influencé dans ce sens ; à la vérité il semble bien que pour Bonaparte, peu sensible à la notion de liberté et peu soucieux de la souffrance d'autrui, il fallait rétablir la prospérité sucrière dans les Antilles et que pour lui le seul moyen d'y parvenir était de revenir à la servitude. Ce rétablissement fut marqué à la Guadeloupe par une féroce répression. La première abolition fut donc un échec mais elle laissa dans les esprits une trace profonde.

La préparation de la seconde abolition

L'idée de la liberté restait en effet sensible à beaucoup, tant en France qu'aux Antilles qui restaient au début du XIX^e siècle les plus beaux fleurons de l'empire colonial de la métropole. Elle est au cœur des révoltes serviles qui marquèrent la période comme par exemple au Carbet à la Martinique en 1822¹. C'est encore cette idée qui aurait inspiré les nombreuses affaires d'empoisonnement dont furent alors accusés les esclaves.

En France, le mouvement allait prendre un essor marqué sous la Monarchie de Juillet. La révolution de 1830 avait fait renaître l'idéal démocratique. L'abolitionnisme gagnait chaque jours de nouveaux secteurs de l'opinion. Les catholiques libéraux se montraient de plus en plus sensibles à cette cause. Quand le pape Grégoire XVI condamna en 1839 la traite et l'esclavage, le courant s'accrut. Cela explique le rôle que certains catholiques, comme le duc de Broglie ou Montalembert, jouèrent dans la lutte contre la servitude.

Et puis il y avait l'exemple de l'Angleterre qui, en 1833, avait supprimé l'esclavage dans ses territoires coloniaux. Ce qu'elle avait réalisé, la France ne pourrait-elle le faire ?

1. F. THÉSÉE, « La révolte des esclaves du Carbet à la Martinique », *Revue française d'Histoire d'Outre Mer*, 1993, n° 301, p. 551-584.

Il y avait aussi le problème de la canne à sucre. La France depuis le Premier Empire avait pris l'habitude de fabriquer du sucre de betterave. La production avait augmenté d'autant plus rapidement qu'elle n'était pas taxée. Éliminer la concurrence de la canne était tout bénéfique. La canne disait certains étaient irrémédiablement liée à l'esclavage. À quoi d'autres rétorquaient d'ailleurs que, dans les Indes, les Anglais produisaient du sucre *libre*.

Les projets d'abolition furent très divers. En France dès 1834 avait été créée la « Société Française pour l'abolition de l'esclavage ». Son vice-président, Hippolyte Passy, présenta devant le Parlement un projet de loi qui visait à déclarer les nouveaux-nés, libres, et à donner aux esclaves le droit de se racheter. En fait cette proposition, devant l'hostilité des milieux esclavagistes, ne fut pas discutée.

Un autre texte n'eut pas plus de succès. Une commission pour l'examen des questions relatives à l'esclavage fut bien créée en 1840 sous la direction du duc de Broglie, mais elle se sépara en 1843 sans avoir rien décidé de concret.

Les colons des Antilles ne restaient pas inactifs. Si certains, comme Granier de Cassagnac, défendaient hardiment des thèses esclavagistes, d'autres réfléchissaient aux moyens de mettre fin à la servitude. Un Guadeloupéen, La Charrière, croyait possible une abolition progressive. Un Martiniquais, Blanchard de Laval, dans un mémoire qui resta inédit, proposait une abolition suivant le mérite.

Tout cela tient à l'abolitionnisme modéré qui aboutit à la loi Mackau (1845) qui avait pour but d'améliorer le sort des esclaves auxquels était accordée une certaine capacité juridique. Leur condition matérielle était favorisée : journée de travail de 9 h 30, limitation du droit des maîtres en matière de châtement, droit pour les esclaves de se racheter. Ces dispositions ne furent appliquées qu'imparfaitement et se révélèrent incapables de résoudre le fond du problème.

C'est là le caractère de l'abolitionnisme modéré. Il eut cependant l'avantage de préparer les esprits les moins favorables à une solution qui s'avérait de plus en plus nécessaire. Et l'on peut dire qu'en 1848 une partie importante de l'opinion, depuis les ouvriers de Paris et de Lyon (qui avaient signé une pétition pour réclamer la fin de la servitude), jusqu'aux libéraux et à une partie importante des catholiques, était favorable à l'abolition.

L'abolitionnisme radical et l'abolition de l'esclavage

Si certains avaient réclamé une abolition progressive de l'esclavage, d'autres pensaient qu'il fallait en venir à des mesures plus radicales. *Des colonies françaises ; abolition immédiate de l'esclavage*, était le titre d'un ouvrage publié en 1842 par Victor Schœlcher. Celui-ci, fils d'un faïencier de Paris, était devenu un abolitionniste après avoir accompli de nombreux voyages, en Amérique centrale, au Mexique, en Haïti et, en dernier lieu, aux Antilles françaises. Pour lui, la seule solution possible résidait dans une abolition immédiate. Il connaissait le sort misérable des esclaves qu'il avait évoqué dans son livre, répondant en particulier à ceux qui avançaient que la condition des esclaves n'était pas plus mauvaise que celle de bien des prolétaires en Europe. Il mena une action de plus en plus efficace pour convaincre ses auditeurs du bien fondé de ses positions. Il regroupait autour de lui des hommes de lettres, des journalistes, des intellectuels, parmi lesquels beaucoup d'hommes de couleur, comme Perrinon.

Un milieu un peu différent fut celui de Bissette qui, dans la *Revue des Colonies*, défendait des positions analogues. Néanmoins l'entente entre les deux mouvements n'existait pas, Bissette ne pardonnant pas à Schœlcher le tableau peu édifiant qu'il avait fait des femmes de couleur aux Antilles alors que lui-même était un Mulâtre.

Lorsque la révolution de 1848 éclata, la Seconde République décida qu'il était temps de prendre des mesures décisives et de supprimer l'esclavage. On décida de créer une commission d'abolition dont la présidence fut réservée à Schœlcher. C'est assez dire que sur ce plan le gouvernement provisoire entendait bien ne pas perdre de temps.

Le 6 mars, le principe de l'abolition était acquis : « Nulle terre française ne peut porter d'esclaves. » Le 27 avril, il fut décrété : « L'esclavage est entièrement aboli dans toutes les colonies et possessions françaises. »

Ainsi la Seconde République avait obtenu en quelques semaines ce qui avait fait l'objet des longues tergiversations de la Monarchie de Juillet. Pour comprendre le retentissement des événements dans les colonies, il faut se reporter aux sentiments et aux attentes des esclaves. Ceux-ci ne pouvaient être tenus dans l'ignorance de ce qui se préparait. La révolution de 1830 avait fait naître des espoirs qui ne s'étaient pas concrétisés. Mais les débats parlementaires autour des projets d'abolition, mais la libération des esclaves britanniques (certains esclaves des Antilles s'enfuyaient vers les territoires

anglais où ils savaient être libres), mais les adoucissements apportés par la loi Mackau, si théoriques qu'ils aient pu être, montraient bien vers quoi l'on s'acheminait. Lorsqu'éclata la révolution de 1848 les masses serviles étaient en pleine effervescence et d'autant plus que cette fois elles n'entendaient plus se laisser frustrer des espérances qu'elle avait mises dans la liberté. Cette exaltation va conduire à la révolte du 22 mai à la Martinique. On y reconnaissait les principes de la République, mais le décret du 27 avril n'avait pas encore reçu d'application. Perrinon, qui venait d'être nommé commissaire de la République à la Martinique, n'y avait pas encore apporté le décret libérateur. Les esprits travaillaient et il suffit d'un événement mineur pour mettre le feu aux poudres.

Un atelier du Prêcheur dans le nord de l'île n'accepta pas de voir emprisonner à Saint-Pierre un esclave, Romain, pour un motif, il est vrai, futile. Les compagnons du prisonnier se rendirent en ville pour manifester leur mécontentement. Devant la situation, l'adjoint au maire, un homme de couleur, Pory Papy, relâcha le prisonnier. C'était un succès pour les Noirs qui refluèrent vers le Prêcheur. Ils y furent accueillis par des gendarmes qui voulaient les désarmer. Une fusillade éclata. Un manifestant fut tué. Furieux, les esclaves retournèrent à Saint-Pierre et avec l'aide de toute la population noire y déclenchèrent une émeute. Des bâtiments furent incendiés. Dans une maison, trente-deux colons qui s'y étaient réfugiés furent brûlés vifs. Inquiet de la tournure des événements qui pouvaient dégénérer, le gouverneur par intérim, le général Rostoland, pour calmer les esprits décida de proclamer l'abolition de l'esclavage, le 23 mai, sans attendre les décrets d'application qu'apportait Perrinon.

À la Guadeloupe, où les esprits avaient suivi la même pente, le gouverneur Layrle décida de l'imiter, le 27 mai. En Guyane, le décret d'abolition fut proclamé le 10 juin. Dans les colonies françaises, 244 086 esclaves (dont 86 946 à la Guadeloupe et 73 559 à la Martinique) étaient libérés.

Les conséquences de l'abolition

La liberté s'accompagna pour les esclaves de la citoyenneté qui fut concrétisée par les élections qui furent immédiatement organisées. Cela mérite d'être souligné car, pour les colonies anglaises, ce genre de droit ne fut reconnu que bien plus tardivement. Dans ce domaine, la République entendait bien

montrer comment elle considérait l'abolition. Elle en recueillera par la suite les intérêts. Les registres qui servirent à enregistrer les noms des nouveaux libres furent aussi utilisés comme registres électoraux.

Il restait à résoudre les problèmes qui se posaient. Les nouveaux citoyens ne tenaient nullement à travailler la canne sous l'égide directe de leurs anciens maîtres. Après quelques essais, on en vint généralement au système du colonat partiaire qui permettait au colon de conserver une certaine autonomie par rapport à l'habitant sucrier qui allait bientôt d'ailleurs tomber sous la dépendance de l'usinier avec la création des usines centrales. Pour remplacer la main d'œuvre créole, souvent défaillante, les propriétaires allaient recourir à l'immigration indienne qui apportera un nouvel élément au paysage racial des Antilles. Sur le plan politique, après que le Second Empire fût revenu à la tradition autoritaire en supprimant les élections et le suffrage universel, la Troisième République recourut à une politique libérale qui gagna définitivement la masse de la population à la France républicaine.

Conclusion

Il est évident que pour l'histoire antillaise, et pour cette époque l'histoire coloniale de la France, c'est essentiellement celle des Antilles, en dehors bien sûr de la Réunion ; 1848 marque une mutation essentielle. La vieille société coloniale qui avait duré deux siècles, qui avait victorieusement résisté à la Révolution Française s'effondrait. La transformation des ex-esclaves en nouveaux citoyens créait une situation complètement différente de celle qui avait existé jusqu'alors. Dorénavant, seul le travail libre pouvait exister aux Antilles, ce qui posait bien des problèmes. Sur le plan politique, l'œuvre de la Seconde République aboutissait à rattacher très solidement à la France républicaine la masse de la population. Cet attachement sera si fort que, pendant un siècle, on ne verra pratiquement pas d'autre revendication politique que celle de l'assimilation à la métropole. La départementalisation de 1946 est sans conteste possible fille de l'abolition de 1848.

L'émancipation a été à l'origine de ce que les Antilles continuent encore d'être de nos jours. À ce titre elle peut être considérée comme un événement majeur de l'histoire de la région, qui conditionne encore en grande partie la situation actuelle de la Guadeloupe et de la Martinique.

La revue

Mémoire Spiritaine

a déjà publié :

- n° 1 - De l'importance des Ancêtres pour inventer l'avenir... (1995/1).
- n° 2 - Renouveau missionnaire et question de l'esclavage (1802-1848). (1995/2)
- n° 3 - 1845-1846 : un moment-clé pour la mission. (1996/1)
- n° 4 - Joseph Michel (1912-1996), historien spiritain. (1996/2)
- n° 5 - Irlande, Nigeria central, Canada : affrontements de cultures. (1997/1)
- n° 6 - 1830-1850 : Ozanam, Libermann et d'autres : la Bonne Nouvelle aux pauvres. (1997/2 - numéro spécial 184 p.)
- n° 7 - De l'abolition de l'esclavage à la colonisation de l'Afrique. (1998/1)
- n° 8 - Mort et résurrection : le " Saint-Cœur de Marie " et le " Saint-Esprit " en 1848. (1998/2)
- n° 9 - L'esclavage, négation de l'humain. Colloque du Centre Saint-Louis de France, Rome, 6 et 7 novembre 1998. (1999/1 - numéro spécial 184 p.)

Diffusion au numéro : Éditions Karthala
22-24, Boulevard Arago 75013 Paris (France)

100 FF le numéro (port compris)

Promotion :

Pour l'ensemble des n° 1 à 8, 650 FF (port compris)